

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22/05/2023

FRANCE TRAVAIL, Une libéralisation et territorialisation du Service Public de l'Emploi et de l'Insertion pour satisfaire uniquement les besoins des employeurs et contraindre les usagers

Le Président de la République et son gouvernement ont décidé de s'attaquer au monde du travail via plusieurs dites « réformes » : Assurance Chômage, Retraites, Expérimentation RSA, France Travail, Lycées Professionnels,... qui ont toutes pour perspectives de satisfaire les besoins des entreprises au détriment des travailleurs, des privés d'emploi, de la jeunesse, réduire les missions des Services Publics tout comme de la Protection Sociale.

Le rapport de Thibault Guilluy, Haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, sur France Travail est paru ce 19 avril et le projet de loi « Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi » doit être présenté au Conseil des Ministres puis discuté au Parlement en juin.

Vous trouverez en PJ et en lien [l'analyse de la CGT Pôle emploi sur le Rapport et le Projet de Loi](#).

Pour la CGT Pôle emploi, la création du « Réseau France Travail » s'inscrit dans la poursuite et l'aggravation des politiques de libéralisation et de territorialisation des missions du Service Public de l'Emploi et de l'Insertion remettant en cause l'égalité des droits et de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire et renforçant la mainmise des Opérateurs Privés de Placement (et bientôt des agences d'Intérim) sur l'accompagnement des usagers.

L'obligation d'inscription de tous les travailleurs privés d'emploi (allocataires du RSA, leurs ayant droits, reconnus travailleur handicapé compris) liée à la signature imposée d'un Contrat d'Engagement n'a pour objectif que de renforcer les devoirs au détriment des droits et faire peser sur chacun la menace du contrôle, de la radiation et donc de la privation d'allocations (minima sociaux compris) essentielles pour vivre.

Dans sa poursuite effrénée d'attendre le soi disant plein emploi et un taux « statistique » de chômage à moins de 5% - sans prendre en compte la réalité de l'activité économique - le gouvernement entend contraindre les travailleurs privés d'emploi à répondre aux pénuries de main d'œuvre - sans s'interroger sur leurs origines - satisfaire les besoins du Patronat et construire une société du plein emploi précaire, sous payé et aux conditions de travail dégradées.

Le renforcement de l'accompagnement intensif sur le modèle des 15 à 20h d'activités hebdomadaires tout comme la refonte annoncée de la délivrance des services de l'« opérateur France Travail » dans le cadre de la future Convention Tripartite Etat-UNEDIC-Pôle emploi s'inscrivent dans une logique court-termiste, adéquationniste et coercitive.

La CGT Pôle emploi estime qu'un autre Service Public de l'Emploi est possible répondant aux besoins et attentes des usagers, permettant d'indemniser tous les travailleurs privés d'emploi (primo accédant compris) et les accompagnant vers un emploi choisi, pérenne et correctement rémunéré.

Cette perspective passe par l'abandon du Projet France Travail. En ce sens, la CGT Pôle emploi entend alerter les parlementaires et participer à la nécessaire construction d'un front unitaire large de mobilisation des personnels, des usagers et de l'ensemble des travailleurs.